

TULLE, le 28 juin 2010

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
KP/CL*

Arrêtés du 28 juin 2010

- N°61 : Arrêté portant approbation du contrat de maintenance souscrit avec la Société GEOMENSURA pour le logiciel informatique Mensura installé au Centre Technique Municipal et décidant le règlement des factures correspondantes (Montant de la dépense 750 € HT par an).
- N°62 : Arrêté portant approbation, pour régularisation, du contrat d'assurance multirisque Bicyclette souscrit avec la Compagnie d'assurances GROUPAMA (CLAMA).
- N°63 : Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec La Poste pour distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense : 587,95 € HT soit 703,19 € TTC).
- N°64 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 4 440,00 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement de l'indemnité différé suite au sinistre survenu le 16 janvier 2010, Avenue Colonel Monteil.
- N°65 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 91,85 € présenté par SMACL Assurances par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST correspondant au remboursement du sinistre survenu le 27 Octobre 2009
- N°66 : Arrêté acceptant le règlement de la facture présentée par INFO - TP relative à l'assistance pour l'utilisation d'un logiciel SIG installé au service de l'Urbanisme et au Bureau d'Etudes des Services Techniques (Montant de la dépense : 1 327,68 € HT soit 1 587,91 € TTC).
- N°67 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 826,24 € présenté par MATMUT Assurances par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST correspondant au remboursement du sinistre survenu le 29 novembre 2009.
- N°68 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 566,53 € présenté par SMACL Assurances par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST correspondant au remboursement du sinistre survenu le 24 novembre 2009.

- N°69 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 669,67 € présenté par GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST correspondant au remboursement du sinistre survenu le 18 janvier 2010.

-N°70 : Arrêté portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation d'un local souscrit avec le Centre de Ressources Loisirs Enfance Jeunesse 19 pour occupation de locaux, 2 rue de la Bride à Turgot (Montant de la recette : 669,07 € par an).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.